



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 11 - MARS 2015

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2015083-0005 - Arrêté préfectoral du 24 mars 2015, portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale, institué dans le département du Gers.

.....

1

Préfecture

Secrétariat général

Direction des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales

Service des Relations
avec les Collectivités Locales

24 MARS 2015

ARRÊTÉ

**portant modification des membres du Conseil départemental de l'éducation nationale
institué dans le département du Gers**

LE PRÉFET DU GERS
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le code de l'éducation et notamment l'article L 235-1 modifié, les articles R 235-1, R 235-2, R 235-3 et R 235-5 modifiés ainsi que les articles R 235-4 et R 235-6 à R 235-11 ;
- VU** le décret du 27 février 2013 de Monsieur le Président de la République, nommant Monsieur Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014087-0002 du 28 mars 2014 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2014155-0004 du 4 juin 2014 portant modification des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;

CONSIDÉRANT la proposition du 6 janvier 2015 de la fédération de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Éducation du Gers portant modification de sa délégation au conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers ;

CONSIDÉRANT la demande du 10 mars 2015 de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Gers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2014087-0002 du 28 mars 2014, portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale institué dans le département du Gers, est modifié comme suit :

• **MEMBRES DE DROIT** :

Vice-présidence :

Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Gers supplée Monsieur le Préfet en cas d'empêchement.

.../...

• DIX MEMBRES REPRÉSENTANT LES PERSONNELS

UNSA EDUCATION

Membres titulaires

Monsieur Jean-Marie LAUMENERCH
Monsieur David PILLAUD
Madame Alida GABINO
Monsieur David LEPERS

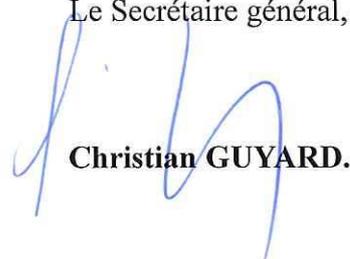
Membres suppléants

Madame Elvina COUTURIER
Madame Elodie LEPROUST
Madame Ariane CORTAY
Madame Véronique MAGNIER

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2014087-0002 du 28 mars 2014 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire général et Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,


Christian GUYARD.